

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. :— " 6 " 11 " 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

es abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à						
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PERIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 12 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 12 ^m matin.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	3 h. 51 ^m soir.	12 h. 36 ^m matin.	11 h. 44 ^m soir.
5 h. 1 ^m soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 10 ^m soir.	5 h. 48 ^m soir.	4 h. 18 ^m matin.
10 h. 47 ^m »	5 h. 10 ^m »	7 h. 40 ^m »	9 h. 17 ^m »	10 h. 15 ^m »	—	—	—	4 h. 39 ^m matin.	11 h. 30 ^m »	2 h. 19 ^m soir.

Train de marchandises régulier :
Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire :
Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 8 h. 15^m matin.

Cahors, le 4 Décembre.

Le projet relatif à l'organisation du crédit agricole, qui se discute en ce moment au Sénat, a fourni à plusieurs orateurs l'occasion de rééditer les plaintes qui ont retenti à la tribune de la Chambre des députés, lors de la discussion du budget de l'agriculture.

La vérité est qu'elles ne sont que trop fondées et que notre situation agricole laisse beaucoup à désirer. Certes nous n'ignorons pas que cet état de choses peut être attribué en partie à la série des mauvaises récoltes que notre agriculture a traversée, mais elle tient aussi à d'autres causes, d'abord à la concurrence étrangère et ensuite au manque de bras.

La cherté de la main-d'œuvre a augmenté depuis vingt ans dans de telles proportions qu'elle figure pour plus des trois quarts dans le modeste budget des dépenses du petit cultivateur. Nous savons bien que les théoriciens qui font de l'agriculture en chambre, conseillent de remplacer le manque de bras par l'emploi des machines agricoles. Certes, le conseil est excellent, mais l'inconvénient c'est qu'il faut posséder un capital assez important pour se procurer ces machines, et malheureusement les modestes ressources du petit cultivateur ne lui permettent pas de faire une telle dépense. La grande culture seule peut user de ce moyen.

On répondra peut-être que le petit cul-

tivateur emprunte l'argent nécessaire; c'est facile à dire, mais il faudra rembourser, et avec quoi remboursera-t-il? puisque, comme l'a prouvé M. Labiche dans son rapport au Sénat, la législation ne permet pas aux agriculteurs d'offrir aux capitalistes les garanties que les commerçants et les industriels peuvent donner à leurs prêteurs, soit en ce qui concerne la constitution du gage, soit en ce qui a trait à la sanction des engagements pris.

En effet, continue M. Labiche, d'une part, à raison de la nature des produits et de l'outillage agricole, dont le déplacement est souvent impossible, les agriculteurs ne peuvent donner comme garantie ce qui constitue souvent tout leur avoir; d'autre part à raison des entraves mises par le code au crédit des fermiers par le privilège exclusif des propriétaires; enfin, à raison des longues et coûteuses formalités exigées par les poursuites contre les débiteurs qui n'exécutent pas leurs engagements à l'échéance, les agriculteurs sont dans l'impossibilité d'user, comme les industriels et les commerçants, des banques et autres établissements financiers.

Le moyen que propose le Sénat pour remédier à cette situation déplorable, a certainement du bon: la création de banques populaires agricoles permettrait aux modestes travailleurs des champs, de se procurer l'argent dont ils auraient besoin pour améliorer leurs propriétés. Mais il y aurait un autre moyen, non moins efficace, de leur venir en aide, ce serait de dégrever les lour-

des charges qui pèsent sur eux. C'est le premier devoir du Parlement d'opérer ces dégrèvements promis depuis si longtemps et qui n'arrivent jamais.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 30 novembre.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du

BUDGET DE 1884.

M. Haentjens résume ainsi la discussion.

Il ne faut pas attacher trop d'importance au mot de déficit et à celui d'excédent, c'est une question d'écritures, ce qu'il faut rechercher, ce sont les recettes et les dépenses réelles de 1884.

Les évaluations de la commission du budget sont aussi exactes que possible; il est regrettable seulement qu'elle ait fait un emprunt de 16 millions aux excédents des budgets antérieurs, en les défalquant, il reste 2,965 millions de recettes de prévision. On peut compter sur une plus-value qui portera la recette à 3,025 millions. Voilà un chiffre à peu près certain; il est très beau, et montre la puissance contributive du pays.

L'orateur fait ensuite le compte des dépenses. Celui de 1883 était de 3,064 millions; celui de 1884 sera supérieur; on peut l'évaluer à 3,134 millions pour le budget ordinaire. Il faut y ajouter les arriérés dus sur les obligations sexennaires, soit 35 millions, il y a en outre les 290 millions du budget extraordinaire ou d'emprunt lequel est ordinaire, et qui se produiront chaque année au moins, pour la plus grosse part. La dépense de 1884 sera donc de 3,459 millions ayant un caractère essentiellement ordinaire; (très bien! très bien! à droite) les conventions avec les compagnies n'allègeront pas les charges du budget.

La situation financière et économique est devenue dangereuse; il ne faut employer plus longtemps les ressources du pays à des travaux déraisonnables et à des expéditions dangereuses. (Applaudissements à droite).

M. Germain: Ce n'est pas la façon de supputer les recettes qui peut en modifier le chiffre réel. Qu'on

majorer ou non les évaluations, le résultat final est toujours le même; et la seule base d'évaluations régulière c'est le chiffre réalisé dans l'année précédente; il est permis d'espérer que les plus-values de recettes continueront à progresser, mais il ne faut pas oublier que les crédits supplémentaires augmentent dans une proportion encore plus forte; pour ne pas s'exposer à combattre l'équilibre il faut donc ne pas escompter les plus-values puisqu'on sait d'avance qu'elles seront absorbées. Ce qui a été anormal c'est de vouloir faire des dégrèvements en même temps qu'on abordait un grand programme de travaux publics.

Au moment où l'on augmentait les dépenses on a voulu diminuer les recettes, et c'est là ce qu'on a appelé faire des finances républicaines. En réalité on a entrepris les travaux publics sans avoir de programme, et l'on a inauguré une politique coloniale qu'on a présentée comme un placement de père de famille, mais qui se traduira cette année par une dépense de 50 millions. Au point de vue des douanes, on ne tient compte que de l'entrée et de la sortie des marchandises sans apprécier ce que consomment les étrangers qui viennent en France.

S'il était démontré en fin de compte que les ressources seront insuffisantes il faudrait ne pas hésiter pour remettre nos finances à flot à augmenter l'impôt sur l'alcool et sur le tabac.

L'orateur est aussi d'avis qu'il convient de renoncer aux expéditions lointaines; on ne peut tout faire à la fois et dans l'état actuel de l'Europe, il est essentiel de ne pas engager au loin un pays qui offre d'ailleurs les plus solides conditions de prospérité financière. (Très bien!)

M. Tirard, ministre des finances, répond que le Trésor a eu à faire face à tout un ensemble de travaux pour lesquels aucunes ressources n'avaient été mises à sa disposition. Il fallait bien qu'il se procurât des fonds et il se les est procurés très légalement en vertu d'une disposition de la loi des finances et il ne pouvait procéder autrement. (Très bien!)

M. Rouvier, rapporteur, dit que si des dépenses ont été votées sans imputation sur une ressource déterminée, ce n'est pas sur l'initiative de la commission ou de la Chambre, c'est à la demande du gouvernement lui-même.

seulement la main à son chapeau.

La voiture arrivait au pas, car on n'était encore qu'à mi-côte; un cri s'éleva:

— Maxence! Briey!

La portière s'ouvrit, le capitaine Robert, assis sur les coussins du devant, sautait sur la route, saisissait la bride du cheval de Maxence:

— Malheureux! lui cria-t-il, d'où donc viens-tu? ne sais-tu pas?

XII

Maxence rejeta sa belle tête en arrière, écarta doucement la main de cet étrange agresseur et sans que sa voix fût le moins du monde altérée:

— Voilà, dit-il, une manière d'aborder les gens qui n'est pas régulière, M. d'Avrigné. Dans tous les cas, une pareille question aurait lieu de me surprendre, et je pense que vous oubliez ce qui s'est passé de particulier entre nous, il y a quelques mois.

— Robert, s'écria la jeune femme d'un ton suppliant, revenez, je vous en prie.

La calèche s'était arrêtée. Le postillon flairant une querelle n'aurait point voulu se refuser le plaisir de l'entendre.

Quant à l'amiral, le haut de son corps brillant de broderies et d'épaulettes était libre, mais ses jambes se trouvaient ensevelies sous le flot rose et blanc qui enveloppait sa jeune compagne; il s'agitait et ne put se rasseoir. La parole lui restait.

— Votre femme a raison, dit-il. Revenez, Robert. Laissez M. de Briey continuer son chemin.

PAUL PERRET.

(A suivre.)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(29)

L'IDOLE

Le passeur était tout près de lui, couché à l'ombre d'une roche qui formait comme le contre-fort du barrage, et recevait obliquement la poussée de l'eau. Maxence n'avait pu le voir. L'homme arriva en se frottant les yeux.

Avez-vous vu, demanda le comte, dans ce bateau, deux personnes qui ont abordé dans le parc?... Sont-elles allées au château?...

Le Bas-Breton fit un signe hébété; il ne comprenait pas le français.

Maxence tourna bride. La première vivacité de son émotion était apaisée. Il se disait que le commandant, sans lui en rien dire, avait voulu tenter sans doute une nouvelle démarche dont son bonheur serait le prix.

Cet excellent ami essayait peut-être en ce moment même de gagner à ses projets le vieux marquis de Verteilles qui aimait si tendrement mademoiselle de Kernovenoy et qui lui avait ouvert sa maison: Que sortirait-il de cette entrevue?

Un suprême effort du vieillard auprès du baron Hector, auprès du père!...

Le jeune homme s'animait et s'excitait lui-même à croire que si le commandant lui avait caché cette visite à St-Hélio, c'était pour lui

épargner le chagrin amer d'une déception, dans le cas où elle demeurerait inutile; et il reconnaissait là toutes les vigilances et toutes les délicatesses de cette amitié si semblable au véritable amour paternel dont le désintéressement est le titre d'honneur et le signe d'élection. Ainsi se produisait dans l'esprit de Maxence la révolution la plus heureuse; l'espérance lui envoyait son traitre sourire.

Il résolut de n'être pas indigne du dévouement de ce second père.

A l'opiniâtreté courageuse du commandant, il lui sembla qu'il devait répondre par la discrétion et la patience, et s'éloigner quoiqu'il lui en coûtât, en dépit de son angoisse même, puisque celui qui employait toute sa force et toutes ses pensées à le servir n'avait pas voulu le mettre sur son chemin:

— J'attendrai ses confidences! murmura-t-il.

Et il se remit en route à travers la forêt. Naturellement, il rêvait. Un bruit de roues, de fer et de sonnettes, et de grands claquements de fouet interrompirent ses songes menteurs.

L'allée en cet endroit descendait par une pente assez rapide. Le cavalier se trouvant alors au sommet de la côte, ses yeux plongeaient devant lui. Dans une voiture qui montait, il aperçut d'abord un grand vieillard, en uniforme d'officier général de la marine; mais point la petite tenue, l'habit de gala.

Sur les coussins, à ses côtés, se tenait une jeune femme.

Il y a deux ports militaire en Bretagne. Cependant, les personnes de choix revêtues des hauts grades de la marine, n'y courent pas les

grands chemins sans raison. Point de doute, le comte Maxence allait se trouver en face de l'amiral, l'oncle de mademoiselle de Kernovenoy, le père du capitaine Robert.

Pourtant cette voiture découverte ne ressemblait guère à l'équipage ordinaire de l'amiral, si ce n'est qu'elle était conduite en poste. C'était une brillante calèche toute neuve.

Le postillon était en grand habit; chapeau à fleurs orné de ruban feu et bleu du roi, les couleurs de Kernovenoy et de Verteilles. La voiture approchait. Maxence observa que la compagne de M. d'Avrigné était parée comme une chasse; des flots de mousseline blanche et de soie rose.

Il y avait fête apparemment à Saint-Hélio; les parents s'y rendaient.

Le jeune homme sourit en pensant que cette vaporeuse personne qu'il voyait encore de trop loin pour distinguer ses traits, n'y serait pas la plus belle.

Puis, aussitôt, son visage s'assombrit.

— Allons, dit-il, le commandant a mal pris son heure. Ce sera une démarche à renouveler et une visite à refaire!

Peut-être y avait-il encore une ou deux autres personnes dans la voiture; mais il ne pouvait apercevoir que celles qui se tenaient assises à l'arrière et il continuait à s'avancer sans crainte.

Il avait connu l'amiral autrefois, mais les souvenirs de M. d'Avrigné devaient être confus.

Lui-même ne l'avait reconnu qu'à son uniforme. Il mit donc son cheval au bord de la route, s'appretant à faire place, et à passer sans jeter même un regard sur les promeneurs, en portant

Séance du 1^{er} décembre 1883.

BUDGET DES FINANCES.

Sur le chapitre 5 (intérêts d'amortissement des capitaux et budget sur ressources extraordinaires), le gouvernement maintient 251 millions.

Le chiffre de la commission 211 millions, est repoussé par 296 voix contre 189.

Le Rapporteur général regrette le vote.

La question la plus importante du budget n'a pas été précédée d'explications suffisantes. (Bruits divers).

La question mérite d'être examinée de nouveau.

Il propose un amendement tendant à augmenter d'un million le chiffre de la commission qui vient d'être rejeté.

La suspension de l'amortissement n'est pas exceptionnelle. L'empire la pratique. Il faut reconnaître que sous ce régime les intérêts matériels n'ont pas été mal gérés. (Applaudissements à droite. — Protestations à gauche).

Le système du gouvernement n'est pas plus l'amortissement que celui de la commission.

M. le ministre des finances. — Derrière la question d'amortissement se trouve celle des dépenses futures, gage du budget extraordinaire. Au point de vue des crédits supplémentaires, le ministre serait mieux armé pour résister, si le budget n'offre pas de plus-values fictives qui excitent les convoitises.

Le Rapporteur général. — La commission du budget ne propose pas de supprimer l'amortissement, mais de le fixer à un chiffre moins élevé.

On traite le Parlement comme un grand enfant, qui ne sait pas se rendre compte de la réalité des choses.

On s'imagine pouvoir augmenter la dépense dans la mesure des plus values réalisées.

Si le Parlement est ainsi dupe d'illusions, comment le public se reconstruit-il au milieu d'un budget qui sera présenté avec des apparences de déficit? (Très-bien! à gauche).

M. Haentjens. — Pour être dans la vérité, il faudrait inscrire au budget la totalité des 470 millions qui viennent en échéance en 1884. (Applaudissements à droite).

Le chiffre de M. Rouvier, 212 millions, est repoussé par 300 voix contre 210.

Le chiffre du gouvernement, 251 millions est adopté.

M. le prince Léon, sur le chapitre 37 concernant les frais de déplacement et de représentation du Président de la République, dit que le budget est en déficit. Pour faire des économies, il ne suffit pas de supprimer les bourses des séminaires et le traitement des évêques, il faut encore diminuer le traitement des hauts fonctionnaires et commencer par le premier de tous, le Président de la République. (Très-bien! à droite).

L'amendement est repoussé.

BUDGET DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

M. Bouchet, sur l'article 5 (traitement du personnel), propose un amendement tendant à allouer une indemnité pour frais de séjour aux employés de Marseille, Lyon, Bordeaux et Nice.

L'amendement est repoussé.

Après la lecture du rapport de M. Léon Renault, la Chambre fixe à vendredi la discussion des crédits du Tonkin.

Revue des Journaux

La Liberté :

La réflexion et le calme ont succédé à l'effarement étrange de ces derniers jours. La Chambre l'a prouvé en repoussant l'interpellation intempestive et impolitique de M. Clémenceau. La Bourse l'a prouvé en réagissant contre la baisse exagérée des fonds publics.

On commence à envisager la situation plus froidement et plus judicieusement, et l'on reconnaît que, s'il convient d'être attentif, il n'y a pas lieu de s'épouvanter, comme on l'a fait un moment.

Heureusement, l'émotion, cette fois, aura été de courte durée.

L'insuccès de M. Clémenceau est un symptôme caractéristique de cette disposition des esprits.

Le National :

Tant que nous n'aurons pas formellement déclaré la guerre et porté les hostilités sur le territoire chinois, le cabinet de Pékin pourra négocier, accepter les faits accomplis. En limitant le terrain de la lutte, on en limite la gravité. Supposons au contraire que le gouvernement saisisse la Chambre du Mémorandum chinois, qu'il demande formellement l'autorisation de passer outre, qu'il pose solennellement la question de paix ou de guerre, c'est alors qu'un vote retentissant nous obligera ou à reculer honteusement ou à faire la guerre à fond.

Ou bien nous battons en retraite, ou bien nous couperons la retraite à la diplomatie chinoise.

Le Temps :

Sous prétexte de parler sur la fixation du jour de la discussion de son interpellation, M. Clémenceau n'a pu se tenir de toucher au fond de son interpellation même.

Que se proposait-il? D'obliger le gouvernement à annoncer s'il déclare la guerre à la Chine. La tactique de l'extrême gauche n'a point changé de-

puis que nos difficultés avec le Céleste-Empire ont commencé.

Elle consiste à considérer les affaires de l'Extrême-Orient au point de vue du droit international, tel que le pratiquent entre elles les nations européennes, et à partir de là pour réclamer du gouvernement des déclarations extrêmes que ne comporte point la situation. Si l'on se reportait aux collections des journaux intransigeants parus pendant les vacances parlementaires, on y verrait que dès cette époque ils affectaient de considérer la France comme en guerre avec la Chine.

Le Journal des Débats écrit au sujet du discours prononcé par M. Léon Say, en acceptant la présidence du centre gauche, au Sénat :

M. Léon Say a prononcé une allocution dont on ne saurait méconnaître l'importance. Depuis longtemps, les principes de la politique modérée n'avaient pas été exposés avec autant de fermeté. En rattachant le groupe sénatorial qui venait de lui donner ses suffrages à l'ancien centre gauche de l'Assemblée de Versailles, M. Léon Say a prouvé qu'il comprenait qu'un parti, vraiment digne de ce nom, doit s'afforcer avant tout d'avoir des traditions durables et d'y rester fidèle sous peine de tomber dans l'impuissance et dans l'oubli.

Le Soir dit sur le même sujet :

Le discours prononcé par M. Léon Say, a, dans la phase actuelle de la politique intérieure, une importance et une signification qui n'échapperont pas au public.

Ce n'est pas seulement la qualité du personnage replacé en scène qui donne un caractère marqué à l'acte du centre gauche, quoique en politique, le choix des personnes ne soit pas indifférent.

Certes la haute valeur de l'homme que le centre gauche vient de placer à sa tête a déjà, par elle-même, son importance.

C'est déjà beaucoup : surtout si, pour employer l'expression que M. Léon Say applique lui-même au discours du Havre, cette intention devient une vérité.

Mais le choix du nouveau président du centre gauche a un sens propre que M. Léon Say a parfaitement fait ressortir.

Informations

— Le centre gauche a renouvelé son bureau.

M. Léon Say a été élu président.

En prenant possession de son fauteuil, M. Léon Say a prononcé une courte allocution dont voici le passage principal :

« A l'intérieur, nous ne pouvons pas avoir d'autre programme que celui qui a été développé par le président du conseil au Havre; mais à nous, qui sommes des politiques de raison, il nous faut plus que des paroles. Il nous faut des actes.

» Notre politique extérieure est, comme pour la politique intérieure, une politique de réflexion et de sang-froid, une politique sans faiblesse, mais sans entraînement.

Le gouvernement nous trouvera toujours prêts à prendre, d'accord avec lui, les mesures que réclameraient la dignité et la sécurité de notre armée et de notre drapeau partout où ils sont engagés. »

— Les ministres se sont occupés spécialement, dans le dernier conseil, de l'amendement présenté par M. Charles Ferry, aux termes duquel la subvention de 30 millions destinée aux maisons d'école et aux lycées, serait prélevée sur les excédents antérieurs de 32 millions affectés par le projet de loi du 1^{er} juillet 1882, à la caisse des retraites pour la vieillesse. L'emprunt à émettre en 1884 serait, en conséquence, diminué d'une égale somme. Aucune décision n'a été prise à ce sujet.

— Aucune dépêche du Tonkin n'est encore parvenue au ministère de la marine. On ne pense pas que l'amiral Courbet soit en mesure d'envoyer de télégramme avant mardi ou mercredi.

— Par suite de la concentration des pouvoirs administratifs et des pouvoirs militaires entre les mains de l'amiral Courbet, M. Harmand, commissaire général civil au Tonkin, a demandé l'autorisation de venir prendre un congé en France. Cette autorisation lui a été accordée.

— La commission du budget a entendu samedi, M. Tirard au sujet de l'amendement de M. Charles Ferry relatif aux trente millions de la caisse des écoles. Le ministre des finances a admis que ces trente millions ne vissent pas s'ajouter au budget extraordinaire et fussent imputés sur les 32 millions d'excédents de la caisse des retraites; mais il a déclaré qu'en aucun cas l'emprunt prévu pour 1884 ne pourrait être inférieur à 350 millions.

— Une dépêche de Khartoum, en date du 30 novembre, dit que le Cheik Kerri, de la tribu des Stulooks, confirme pleinement les premières nouvelles qui ont annoncé le désastre du Soudan. Un négociant caphte, qui assistait à la bataille, a vu Abudeen-pacha tué au début et le général Hicks tué d'un coup de lance, le troisième jour, alors que ses troupes avaient tiré leur dernière cartouche. Pendant ces trois jours, l'armée égyptienne était restée sans eau. Tous les fuyards ont dû être tués ou faits prisonniers en cherchant à gagner les puits connus.

Les dépêches d'Egypte annoncent pour lundi le départ d'un nouveau détachement de douze cents gendarmes. Suivant une dépêche du Caire, adressée au Times, le Soudan coûtera cette année à l'Egypte environ douze millions.

— On parle beaucoup, en ce moment, de la détente qui semble s'être produite dans les relations de l'Allemagne et de la Russie.

LES PUISSANCES ET LE BLOCUS CHINOIS.

Londres, 30 novembre.

M. de Bismarck ayant représenté à l'ambassadeur britannique à Berlin qu'il y a un nombre considérable d'Allemands établis en Chine, a demandé à la Grande-Bretagne de se joindre à l'Allemagne et aux Etats-Unis pour empêcher en ce qui concerne leurs pavillons et leurs nationaux tout blocus des ports chinois.

Lord Granville hésitait à entrer dans cette voie lorsque l'adhésion de la Russie l'a décidé.

L'Allemagne et l'Angleterre ont déjà fait savoir à M. Jules Ferry qu'elles ne reconnaîtront pas le blocus et qu'elles tiendront la France responsable des conséquences de la guerre si elle éclate. Cette sommation a été faite de vive voix par lord Lyons et par l'ambassadeur d'Allemagne à M. Jules Ferry, mais les documents officiels sous forme d'une note identique des trois puissances et d'une circulaire à tous les Etats, seront transmis et publiés si le conflit devient inévitable.

Madrid, 1^{er} décembre.

Hier a eu lieu, en présence de la famille royale et du prince héritier d'Allemagne, l'inauguration de la statue équestre d'Isabelle la Catholique.

Le roi Alphonse et le prince impérial d'Allemagne ont visité ensuite la caserne du Prince-Pie. Ils ont passé une revue des troupes.

La roi ayant prié le prince d'Allemagne de prolonger son séjour à Madrid, le prince a décidé de rester ici jusqu'au 6 décembre. Il s'embarquera probablement le 7 à Barcelone pour Gènes.

LES AVANTAGES DES CONVENTIONS.

« On n'a pas assez mesuré la profondeur de l'abîme financier où ont failli nous précipiter les partisans du rachat des chemins de fer.

Le vote des conventions avec les grandes compagnies est un véritable sauvetage.

Il résulte des aveux du ministre des finances à la tribune du Sénat, chiffres que M. Rouvier vient de citer devant la Chambre des députés à propos du budget, que, si l'on n'avait pas fait les conventions, il aurait fallu pour exécuter le plan de M. de Freycinet, emprunter chaque année environ cinq cents millions, c'est-à-dire charger le budget chaque année d'une nouvelle somme de 20 millions, soit en rente perpétuelle, soit en rente amortissable, qui pèserait sur le trésor pendant trois quarts de siècle.

Or, les conventions n'imposent à l'Etat que les charges suivantes :

Pour 1885	—	3,500,000 fr.
— 1886	—	7,500,000
— 1887	—	12,500,000
— 1888	—	20,000,000
— 1889	—	27,000,000
— 1890	—	35,000,000
— 1891	—	43,000,000
— 1892	—	51,000,000
— 1893	—	57,000,000
— 1894	—	60,000,000
— 1895	—	65,000,000

Ce qui donne, au total seulement, 381 millions 500,000 francs.

Et en 1895, les travaux seront achevés.

Bien plus, à partir de cette date, les dépenses de l'Etat se transformeront en recettes puisque l'Etat entrera en partage des bénéfices de l'exploitation.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

MORT DE M. FABRE, ÉCONOME DU LYCÉE.

Notre établissement universitaire vient de faire une grande perte. M. Fabre, économe du lycée de Cahors, a succombé samedi soir à une maladie de quelques heures. Sa mort a été plutôt connue que sa maladie elle-même, aussi l'émotion a-t-elle été vive; car dans le peu de temps qu'il a passé parmi nous, M. Fabre avait acquis l'estime et l'affection générales.

On peut dire que deux hommes ont, par leurs qualités administratives dans des ordres divers, relevé notre lycée, et lui ont rendu, avec une situation prospère depuis longtemps inconnue, le rang estimé qu'il

occupe aujourd'hui parmi les établissements universitaires. De ces deux hommes, l'un, l'honorable proviseur M. Bréhier, poursuit toujours vaillamment sa tâche difficile à la tête du lycée de Cahors; qu'il nous soit permis de rendre un dernier hommage à l'autre, à celui qui vient de succomber à la peine, à 39 ans!

D'un caractère plein de douceur et d'aménité, modeste autant que distingué dans ses fonctions délicates; intègre, juste, loyal dans ses relations administratives, courtois envers tous, M. Fabre, arrivé dans un moment difficile, avait marqué au coin de la méthode et de l'ordre des grands lycées d'où il sortait, sa gestion financière et inspiré pleine confiance aux familles.

On pouvait, à l'assistance nombreuse qui se pressait hier matin aux obsèques du regretté M. Fabre, juger de l'unanimité des sympathies et des regrets qu'il laisse après lui. Et si quelque adoucissement est possible à un aussi grand malheur, c'est dans ce deuil public qu'une famille désolée pourra le puiser.

Tous les élèves du lycée, internes et externes, suivaient le char funèbre. Le deuil était conduit par M. Niewarowicz, beau-père du défunt. MM. l'Inspecteur d'Académie, le Proviseur du Lycée, le Censeur, l'Aumônier marchaient à la tête du corps enseignant, puis venait en rangs pressés une grande partie de la population cadurcienne. Jamais deuil plus sincère au fond des cœurs.

Après la cérémonie religieuse le cortège s'est dirigé vers la gare d'où la dépouille mortelle a été transportée au Puy. Au moment de la séparation, M. le Proviseur a dit, la voix brisée par l'émotion, un dernier adieu à l'universitaire, au collaborateur dévoué, à l'ami. Nous reproduisons cette allocution qui a vivement impressionné l'assistance :

Il y a deux ans à peine, celui que nous pleurons aujourd'hui arrivait dans cette gare pour la première fois. C'était un homme plein de force et de santé. Il entrait dans cette ville le cœur content et joyeux. Il venait d'être nommé économe du lycée de Cahors; cet avancement était pour lui la récompense de ses excellents services.

Aujourd'hui, Messieurs, quel affreux contraste! Après une si heureuse arrivée, quel lugubre départ! Je ne m'attendais pas à avoir, si peu de temps après, le triste honneur de prendre ici même la parole, pour lui adresser en votre nom un dernier adieu.

La mort inopiné, en l'atteignant, a frappé un de ces coups qui laissent après eux non moins de surprise que de douleur.

Avec quelle rapidité il nous a été enlevé! A peine est-il tombé malade qu'il n'était déjà plus.

Vous l'avez connu, Messieurs, et vous l'avez aimé. Par la droiture de son caractère et par son affabilité il était bien digne, en effet, de votre estime et de votre affection. La loyauté, la bonté, le dévouement, toutes ces qualités qui assurent à un homme la sympathie des autres, il les possédait au plus haut degré. Aussi n'ai-je entendu en ces tristes jours, qu'un concert d'éloges bien mérités, que réproverait sa modestie s'il pouvait les entendre.

Administrateur aussi zélé qu'intelligent, M. Fabre avait le goût de la régularité et de l'ordre. Cet ordre, il avait su le mettre dans tous les services qui lui étaient confiés. Plus sévère pour lui que pour les autres, actif, empressé, il donnait à tous l'exemple de l'exactitude et du travail.

Et vous, mes chers enfants, vous étiez avant toute chose l'objet de ses plus vives préoccupations. Vous étiez sa famille. Quel plaisir pour lui de vous être agréable! Comme il aimait à prévenir vos desirs et à satisfaire vos goûts! Quel bonheur pour lui quand il y réussissait, et quand il pouvait, à certaines époques de l'année, organiser une de ces petites fêtes qui vous rappelaient la famille absente.

Que dirai-je de l'homme privé? Pour le peindre tout entier, qu'il me suffise de citer ce trait d'une admirable générosité :

Quelques jours avant sa mort, il apprend le décès de son meilleur ami qui laisse une femme et deux enfants sans fortune. A cette nouvelle Fabre oublie ses propres souffrances, il songe à la situation précaire que la perte d'un père a faite à cette malheureuse famille. Sa résolution est déjà prise : il adoptera l'ainé de ces enfants. — Hélas! la mort devait l'empêcher d'accomplir cette belle action, et le pau-

vre enfant, qui a été l'objet d'un si tendre intérêt, devient dès maintenant doublement orphelin.

Tel était l'homme qu'une fin prématurée a fait disparaître, à un âge où d'ordinaire la vie est dans toute son expansion.

Pour moi, qui ne le vois plus à mes côtés, je sens qu'il me manque un ami.

Qu'il me soit donc permis dans cette heure solennelle, au moment où sa froide dépouille va s'éloigner de nous — qu'il me soit permis de lui rendre ici publiquement le témoignage de mon affection et de mes regrets.

Qu'il me soit permis, au nom de ses chefs hiérarchiques, au nom des familles reconnaissantes, au nom de vous tous, Messieurs, d'adresser un dernier adieu à l'administrateur honnête dont la mémoire restera sans tache.

Puisse ces marques de douloureuse sympathie apporter un adoucissement à l'affliction de son excellente épouse ! Elle a eu, du moins, la suprême consolation de le voir affirmer, à ses derniers moments, sa foi en une vie meilleure. Mais, je m'arrête ; il est des blessures qu'il ne faut même pas effleurer, si on veut les guérir.

Adieu, mon cher ami, adieu.

Au moment où le convoi funèbre se mettait en marche, M. l'Inspecteur d'Académie a reçu de M. le Recteur, une lettre contenant le passage suivant :

« Mon chagrin est grand, car M. Fabre était un excellent collaborateur pour nous tous. De plus, je ne puis oublier qu'il a été mon élève et qu'il m'avait conservé, à travers des années de séparation, un fidèle souvenir. Ma douleur est augmentée par l'impossibilité où je suis de ne pouvoir me joindre à vous pour conduire ses obsèques. Veuillez être auprès de ses collègues, auprès de tous ceux qui le regrettent, l'interprète de ma profonde affliction. »

M. Venart est nommé directeur des contributions indirectes à Cahors en remplacement de M. de Faudas.

M. Viguier, conseiller de préfecture du Lot, est nommé conseiller de préfecture du Finistère.

M. Dagnenet, vice-président du conseil de préfecture des Landes, est nommé conseiller de préfecture à Cahors.

M. Vilat, né à Montcuq, est nommé boursier près la faculté de médecine de Paris.

M. Mauran, est nommé maître répétiteur au lycée de Cahors.

Le ministre de la guerre vient de prescrire aux chefs de brigade de gendarmerie de rechercher les hommes de la réserve et de l'armée territoriale atteints d'infirmités ou de maladies de nature à les rendre impropres définitivement ou momentanément au service militaire, et d'insister auprès d'eux, de leurs familles et même des maires, pour que ces hommes ne tardent pas à se présenter devant les commissions de réforme, et n'attendent pas, comme ils le font presque toujours, l'époque des appels.

NOMINATIONS MILITAIRES

Les officiers de réserve dont les noms suivent, ayant accompli dans l'armée active et la réserve le temps de service prescrit par la loi, passent dans l'armée territoriale et sont affectés aux régiments territoriaux d'infanterie ci-après désignés, savoir :

131^e régiment (Cahors) : M. Donis, du 7^e régiment.

132^e régiment : MM. Duffau, Camboue, Lambert, Plantade, du 9^e régiment d'infanterie; Mayer, du 11^e régiment; Desbourdieu, du service d'état-major.

TABLEAU DE RÉPARTITION DES CLASSES DANS LES ARMÉES ACTIVE, TERRITORIALE ET LES RÉSERVES DE CES ARMÉES.

Du 1^{er} au 31 décembre 1883, les classes astreintes au service militaire sont ainsi réparties :

1^o Armée active.

Classes de 1878, 1879, 1880, 1881, 1882.

2^o Réserve de l'armée active.

Classes de 1874, 1875, 1876, 1877, cette dernière étant dite « la plus jeune classe de la réserve de l'armée active. »

3^o Armée territoriale.

Classes de 1869, 1870, 1871, 1872, 1873, cette dernière étant dite « la plus jeune classe de l'armée territoriale. »

4^o Réserve de l'armée territoriale.

Classes de 1864, 1865, 1866, 1867, 1868,

cette dernière étant dite « la plus jeune classe de la réserve de l'armée territoriale. »

Nota. — Les engagés volontaires, les anciens remplaçants, les hommes qui ont été remplacés ou qui se trouvent, pour quelque motif que ce soit, dans une situation spéciale, marchent avec une des classes indiquées ci-dessus, conformément aux indications de leur livret individuel.

TÉLÉGRAPHE.

Est fixée à un franc quarante-cinq centimes (1 fr. 45 c.) par mot, sans taxe additionnelle ni minimum de mots, la taxe à percevoir en France pour les télégrammes à destination des bureaux de la Tripolitaine autres que Tripoli, acheminés par les voies normales.

La taxe à percevoir en Algérie et en Tunisie pour les télégrammes à destination des bureaux de la Tripolitaine, autres que Tripoli, est fixée par mot, sans taxe additionnelle ni minimum de nombre de mots, à :

Un franc trente centimes (1 fr. 30 c.), voie Bône-Malte;

Un franc soixante centimes (1 fr. 60 c.), voie de Marseille-Italie-Malte.

M. Ladame, principal du collège de Figeac, a été nommé principal au collège de Pamiers, en remplacement de M. Dougnac, nommé à sa place, à Figeac.

M. Ladame laissera des regrets à Figeac, car il avait su conquérir l'estime et la confiance de nombreuses familles.

M. Laporte, percepteur à Figeac, a été, avant-hier, victime d'un vol audacieux, qui n'a pas bien rapporté aux auteurs.

A l'aide de pincettes et leviers en bois, des voleurs ont ouvert la porte du bureau de M. Laporte, où ils espéraient trouver bonne recette, à la suite de la foire de samedi. Ils ont forcé le tiroir du bureau ; mais grand a été leur désappointement en se trouvant en présence d'une seule pièce de deux francs. M. Laporte, avant de se coucher, avait le soin d'enlever sa recette pour la déposer dans son coffre-fort en lieu sûr. Les voleurs ayant entendu du bruit dans la cour de la maison ont pris peur et ont filé vite, en laissant sur place les instruments de leur entreprise. La police fait des perquisitions.

Le nommé Bonneloy, âgé de 45 ans, natif de Saint-Félix, près Figeac, sous-chef d'équipe à la station de Saint-Denis, près Martel, a été tué ces jours-ci pendant une manœuvre qu'il dirigeait. Il a voulu ôter d'entre les rayons des roues d'un wagon une barre d'enrayage, mais son action n'ayant pas été assez prompte, le train étant en mouvement, la barre l'a jeté violemment contre terre, et on n'a plus relevé que son cadavre. Il laisse une veuve avec deux enfants.

On nous annonce de Viviers (Aveyron) qu'un individu a été tué par un train, à la sortie de la gare. Cet individu, qu'il n'a pas été possible de reconnaître, a été trouvé, après le passage du train, les mains croisées sur sa poitrine. On croit à un suicide plutôt qu'à une imprudence.

FOIRE DE CAHORS, DU 1^{er} DÉCEMBRE 1883.

La foire du 1^{er} décembre a été assez importante malgré le mauvais temps du matin, il s'est traité beaucoup d'affaires.

Il y avait sur le champ de foire 350 paires de bœufs, ceux destinés à la boucherie se sont vendus de 37 à 42 fr. les 50 kil. poids vif ; les bœufs de travail se sont vendus de 400 à 1,100 fr. la paire suivant grosseur et qualité.

Les veaux se sont vendus à raison de 0,90 à 0,95 le kil. poids vif.

Il y avait environ 90 porcs gras sur le champ de foire et 250 jeunes, les gras se sont vendus à raison de 40 à 48 fr. les 50 kil. poids vif, et les jeunes de 15 à 40 fr. la pièce suivant grosseur et qualité.

1,200 moutons ou brebis ont été mis en vente, les gras se sont vendus de 0,70 à 0,80 le kil. poids vif ; les autres se sont vendus aux mêmes prix que la foire d'ici.

Il y avait 30 chevaux, 15 mulets et 10 ânes.

La place du marché a été bien approvisionnée, les poulets se sont vendus de 1,40 à 1,45 le kil. ; les canards de 1,30 à 1,55 le kil. ; les dindes 1,80 à 1,90 le kil. ; les oies grasses de

1,50 à 1,80 le kil. ; les œufs 1,20 la douzaine.

Marché aux grains.

	Mis en vente	Vendus	Prix moyen
Blé	400 hec.	400 hec.	19,75 l'hec.
Maïs	450 —	450 —	12,00

Il y avait 440 hectolitres de noix, le prix moyen a été de 8,50 l'hectolitre ; les pommes de terre ont été vendues de 4,25 à 4,75 l'hectolitre.

LOTTERIE D'AMSTERDAM.

Les numéros suivants sont gagnants dans chacune des dix premières séries.

168,487 gagne un lot d'une valeur de 10,000 francs.

Les numéros 97,256, 167,596 gagnent chacun, 5,000 fr. ; 58,693, 4,000 fr. ; 7,949, 3,000 fr. ; 160,552 et 170,427, chacun 2,000 francs.

Les numéros suivants gagnent chacun un lot d'une valeur de 1,000 fr. ; 17,859, 18,367, 27,456, 72,363, 75,039, 75,990, 96,317, 120,299, 125,602, 131,502, 132,472, 196,932.

Le tirage des gros lots aura lieu le 31 mars.

L'horizon s'est éclairci dans ces dernières soirées, au couchant, de vives lueurs rosées, du côté où le soleil s'était couché une heure avant.

Comme à cette époque de l'année, le soleil ne baisse pas bien rapidement sous l'horizon, ces lueurs rosées, étaient probablement le reflet de simples nuages éclairés par la lumière crépusculaire.

Dernières Nouvelles

Paris, le 3 décembre soir.

On annonce, au dernier moment, que le marquis Tseng a fait demander, ce matin, une entrevue avec M. Jules Ferry, pour aujourd'hui.

— Encore aucune nouvelle aujourd'hui de notre corps expéditionnaire au Tonkin, excepté par les informations des journaux anglais qui sont très pessimistes.

— A partir du 1^{er} janvier 1884, la gendarmerie de Paris va être augmentée de cinq nouvelles brigades reconnues nécessaires pour les besoins du service.

— Un bruit sinistre s'est répandu hier dans le monde politique. — On prétendait que la puissance européenne qui agit en ce moment derrière la Chine, et qui cherche par elle à attirer notre armée dans les fondrières de ce nouveau Mexique, multipliait ses efforts diplomatiques auprès de l'Angleterre pour empêcher son intervention entre la France et la Chine.

— Il résulte des renseignements parvenus au ministère de la marine que les opérations de Bac-Ninh n'étaient pas commencées le 27 novembre.

— Le bruit court que l'ambassade de Chine fait démentir l'évacuation de Bac-Ninh par les Chinois.

Bourse de Paris.

Cours du 4 Décembre.

Rente 3 p. %	77.45
— 3 p. % amortissable	78.65
— 4 1/2 p. %	105.60
— 5 p. %	106.22

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 1^{er} décembre.

La liquidation a commencé hier par la réponse des primes, qui s'est faite dans des conditions bien meilleures que celles que faisaient craindre la baisse précédente. Les vendeurs se sont vus contraints de faire quelques rachats qui ont aidé au relèvement des cours. Du reste, la situation générale paraît s'être modifiée dans un sens favorable. Cette modification exercera probablement une influence heureuse sur la liquidation qui sera moins désastreuse pour les acheteurs. Aujourd'hui le 3 0/0 fait 77,30, l'Amortissable 78,37 et le 4 1/2 106,20.

Les Chemins de fer sont fermes. Le Lyon à 1,257, le Nord à 1,740, le Midi à 1,110 et l'Orléans à 1,260.

Les recettes pour la dernière semaine, du 12 au 18 novembre 1883, présentent les différences suivantes comparées avec celles de la semaine correspondante de 1882. Ancien réseau : Le Lyon est en perte de 427,301 ; l'Orléans, de 29,602 ; l'Ouest, de 112,485 ; le Midi, de 145,137 ; l'Est, de 61,215 ; le Nord est en avance de 9,538. Nouveau réseau : le Lyon gagne 2,293 ; le Nord, 107,918 ; l'Est, 102,009 ; l'Ouest, 17,771 ; le Midi,

16,673 ; l'Orléans est en perte de 74,633.

Le Suez varie de 2,120 à 2,150 pour clôturer à 2,160, le Gaz cote 1,322 et le Panama 495 fr. l'Unifiée Égyptienne à 323 et l'Extérieure à 56 3/16.

SOUSCRIPTION NATIONALE

Organisée par le Conseil municipal de Cahors

POUR

L'ÉRECTION D'UN MONUMENT

LÉON GAMBETTA

CAHORS

Total des publications précédentes	64,485 72
Souscriptions adressées par M. Ten Brinck, vice-consul de France à Sourabaya (île de Java)	330 »
M. Léon G. Leroux, vice-consul de France à Manchester (Angleterre)	5 »
Souscriptions adressées par M. Edouard Evensen, agent consulaire de France à Helsingfors (Russie)	100 »
Souscriptions des habitants de Larroques-Arcs (Lot) adressées par M. Michel, maire	54 50
Souscriptions recueillies à Albas (Lot) par M. Barriety, instituteur communal	55 »
Souscriptions recueillies à Salviac (Lot)	41 »
Souscriptions recueillies au cercle de l'Union des Fonctionnaires de la Charente, à Angoulême	100 »
Liste adressée par M. Le Brun, consul chargé d'affaires de la République française au Centre-Amérique, ville de Guatemala (2 ^e souscriptions)	262 15
Liste adressée par Gustave Mègrier, gérant le consulat de France à Tampico (Mexique)	217 50
Liste de souscriptions recueillies à St-Céré	30 »
Total de la publication	65,680 98

PRIME POPULAIRE

EN VENTE,

Au PROFIT du MONUMENT GAMBETTA,

Un beau dessin du Monument qui va être élevé, à Cahors, à la mémoire de L. GAMBETTA et dont l'exécution est confiée au célèbre statuaire M. FALGUIÈRES.

Ce dessin gravé à Paris et dû à l'habile architecte M. PAUL PUJOL, collaborateur du Maître, mesure 0^m 45 sur 0^m 32.

Prix : 60 centimes.

Pour le recevoir franco, adresser le montant au Comité du Monument, à la Mairie de Cahors.

On peut adresser des demandes collectives. — Les exemplaires demandés seront expédiés par retour du courrier.

AVIS

Nous tenons à la disposition de nos lecteurs, le Compte rendu complet des débats du Crime du pont Valentré, au prix de 30 centimes, franco par la poste.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

BIBLIOGRAPHIE

(Correspondance particulière, 12, rue Descombes, Paris.)

Reine de Beauté, par Adolphe Belot, IV, 3 fr. Adolphe Belot, l'auteur de tant d'œuvres rentissantes, qui ont obtenu de si grands succès, l'auteur de l'article 47, du Drame de la rue de la Paix, de la Venus de Gordes, de la femme de feu, vient de nous donner un de ces romans très parisiens, très mouvementés, qui abordent certaines mœurs parisiennes très peu connues et cependant très réelles. L'action se passe dans le plus grand monde de la colonie étrangère à Paris ; il rappelle un drame récent, et les personnages qui s'y trouvent sont peints avec talent, on y reconnaît surtout l'éditeur de l'un des plus grands journaux du monde.

Adolphe Belot est un conteur qui sait toujours intéresser, toujours sous entendre plus qu'il ne dit et toucher d'une main légère aux sujets les plus scabreux ; aussi, son roman aura-t-il le même succès que ses œuvres précédentes : Reine de Beauté, à peine née, à déjà vingt éditions.

Pour de l'Argent, par Georges Lachaud, 1 volume, 3 francs.

M. Georges Lachaud a été élevé à bonne école pour connaître le cœur humain, les hommes en général et les scélérats en particulier. Fils du plus célèbre avocat des cours d'assises, il pourrait nous raconter les drames les plus ténébreux, et nous faire pénétrer au fond des consciences les plus compliquées. C'est bien un peu ce qu'il fait dans ce livre Pour de l'Argent qui est une étude

de mœurs politiques actuelles. Il a peint dans ce roman rempli d'intérêt en quelques figures, en quelques types, toute une classe de politiciens plus audacieux qu'honnêtes. C'est un roman à lire parce qu'il est écrit sur le vif par un homme qui sait et qui connaît, par un homme habitué à connaître les dessous de la vie, à voir clair dans les roueries les mieux combinées.

Le Premier amant, par Georges Duval, 1 volume, 3 francs.

C'est un fort joli roman que celui de Georges Duval, un drame simple et très touchant; ce doit être une histoire plus qu'un roman, tout le dit. Cela se passe dans un monde moyen, parmi cette jeunesse active que l'on rencontre le plus fréquemment à Paris, celle qui travaille; dans ce milieu, si les romanciers savaient voir, ils trouveraient évidemment bien des drames, tout aussi terribles que peuvent l'être ceux du grand monde, et de plus, les romanciers peindraient une classe plus générale, qui représente davantage le pays et que d'ailleurs ils connaissent mieux. Le roman de M. Georges Duval est simple et touchant et il intéresse vivement jusqu'à la dernière page.

La petite de Chavry, par Vast-Ricouard, 1 volume, 3 fr.

Vast-Ricouard s'est tenu lui aussi dans un monde moyen et il a écrit une œuvre charmante. Ce n'est pas que le sujet soit absolument nouveau, la petite de Chavry est une sorte de M^{lle} Benoiton, mais il y a mille manières de traiter le même sujet, et à vrai dire, si M^{lle} Benoiton et la petite de Chavry sont deux filles mal élevées, elles ne le sont pas de la même manière: la première manque de tenue, son langage est débraillé;

M^{lle} de Chavry manque un peu de sens moral et ne sait pas se conduire. Le roman de M. Vast-Ricouard est d'ailleurs très observé et d'une lecture très agréable, vivement et spirituellement écrit. C'est une des bonnes œuvres de M. Vast-Ricouard et plus d'une jeune fille pourra le lire et y puiser des leçons.

Les Besoigneux, par Hector Malot, 2 vol. 6 fr. L'auteur des *Victimes d'Amour*, de *L'Auberge du Monde*, de *Ponpon* et de tant d'autres romans si justement aimés, lus, appréciés, vient de publier un nouveau roman qui ne le cède en rien à ses devanciers. M. Hector Malot est un observateur, un conteur de talent; il a cette grande qualité de ne pas vouloir copier ses voisins, de ne pas écrire des romans sur de vieux sujets avec des personnages de pure convention. Il voit par lui-même, il porte ses regards de tous côtés et il trouve dans tous les milieux des tableaux à faire d'un très vif intérêt. Aujourd'hui, dans *Les Besoigneux*, il aborde tout un petit monde de gens qui vivent entre la fortune et la misère, plus près de celle-ci que de celle-là et, avec une fidélité merveilleuse, une fécondité d'esprit très grande, il trace une foule de types divers, il excelle vraiment à rendre la physiologie vraie de ces petites gens. M. Hector Malot n'a pas le relief de certains romanciers, mais, en revanche, quelle finesse de détails, quelle vérité dans les portraits! Nous sommes certains qu'on lira *Les Besoigneux* d'un bout à l'autre comme l'une des meilleures œuvres de ce romancier, l'un des meilleurs sans contredit de l'époque actuelle.

21 RÉCOMPENSES
1^{er} PRIX
MÉDAILLES ARGENT & OR
et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE
ÉLIXIR DES VOSGES
TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



FOURGEAUD & LACOSTE
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomaciques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

Victor Hugo. — Œuvres complètes, édition définitive Hetzel-Quantin *ne varietur*, format in-8°, devant comprendre toutes les œuvres. Livraison immédiate des 30 volumes parus à 7 fr. 50 le volume, payables 10 par mois. Les volumes à paraître seront livrés successivement. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Molière. — Œuvres complètes, orné de 70 gravures, d'après Moreau et Boucher. 8 volumes in-18 avec reliure demi-chagrin, doré en tête. Prix: 50 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

L'Art nat onal, par H. DU CLEZIOU. Des origines à la Renaissance du XIII^e siècle. 2 vol. illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix: 80 fr.; relié 100 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Guerres de la Révolution et du premier Empire. 13 volumes in-8°, contenant 100 cartes et plans gravés sur cuivre, avec un magnifique Atlas relié, contenant 72 planches in-folio, représentant les principales batailles. Prix: 100 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

MAISON DES 100.000 PALETOTS
CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843
RUE TAILLEFER ET RUE CONDE

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE.

PRIX FIXE INVARIABLE
Tous les Envois sont faits franco.

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS

Lauréat de l'Académie Nationale

CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze

Châlet de l'Hôtel des Ambassadeurs.

AVIS

M. GUILHOU Adrien, propriétaire à Parnac, informe les cultivateurs du Lot, qu'il mettra à leur disposition, des plants racinés américains, tels que Riparnas, Solonis, et Herbemonts.

Pour traiter: s'adresser à M. DERRUPÉ, son régisseur à Parnac, canton de Luzech.

Les prix seront des plus modérés.

VENTE en bloc ou par lots du fond de commerce, draperie et nouveautés,

DU GAGNE-PETIT

situé à Cahors, place du Marché, 6.

Très bonnes conditions. On donnera toute facilité pour le paiement, moyennant références. S'adresser au siège de la maison.

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Établissement des bains y annexé. Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

Le propriétaire-gérant, A. Layrou.

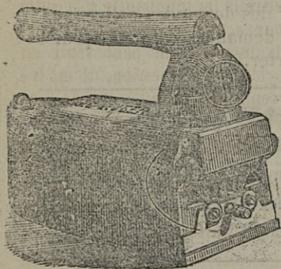
En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

CARTE DU LOT

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.



NOUVEAU FER
A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL
INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS:

Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

PILULES HYGIÉNIQUES

dépurgatives, stimulantes, purgatives, antigelieuses et vermifuges. Seules capables d'activer, en la régularisant, la circulation du sang. Populaires par des milliers de guérisons. Remède infatigable contre: constipation, migraines, congestions, douleurs de reins, rhumatismes, hémorroïdes, inflammation du foie et des intestins, maux d'estomac, digestions pénibles, fluxus blanches, règles difficiles, langueur, anémie, oppression, maladies de cœur, elles sont le purgatif le plus doux, le plus économique, et qui, sans interrompre les occupations, convient le mieux aux personnes de vie sédentaire comme de vie active. France: 3; Étranger: 4; ** contre mandat. Ph^o COCARDAS, CHOISY-LE-ROI (Seine). Dépôt à Cahors, pharmacie Dulac.

DICTIONNAIRE DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBAREU archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département. 5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 fr. 50 par la Poste.

CARTE DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction: — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1811. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. 10 par la poste.

CHEMISES
sur mesure
pour
HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT
MAISON DE CONFIANCE
N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

COSTUMES
sur mesure
pour
HOMMES

Vu l'extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.